

Très peu d'effets indésirables

L'Agence fédérale des médicaments (AFMPS) a reçu au cours de ces dix dernières années 989 rapports d'effets indésirables après la vaccination d'un enfant ou d'un adolescent, a-t-elle fait savoir sur son site internet. Ce nombre confirme que « la vaccination des enfants et des adolescents reste une intervention de santé publique sûre, dont les bénéfices dépassent très largement les faibles risques encourus », conclut l'Agence.

Le nombre de rapports d'effets indésirables notifiés en Belgique dans le cadre des vaccinations pédiatriques reste faible, poursuit l'AFMPS. En Belgique francophone, 654 448 doses de vaccins pédiatriques ont été commandées l'an dernier, se-

lon les données de l'ONE.

« Nous ne pouvons pas garantir que nous avons tous les cas d'effets secondaires car les médecins ne sont pas tenus de nous les signifier. Mais ils en ont pris l'habitude », précise un porte-parole de l'Agence des médicaments. Il ajoute qu'un patient n'avertira pas forcément son médecin en cas d'anomalie légère. Par ailleurs, on n'est pas sûr à 100 % que la vaccination soit toujours à l'origine des effets signalés.

La moitié des notifications d'effets indésirables concernent des troubles généraux

(malaise, température...) et des réactions à hauteur du site d'injection. Les troubles gastro-intestinaux, les effets relatifs au système nerveux (pleurs, hypotonie...) et les affections cutanées figurent également parmi les effets fréquemment notifiés (19 à 26 % des cas).

Des réactions plus sévères, telles que les convulsions avec ou sans fièvre ou le choc anaphylactique, sont plus rarement notifiées : 25 cas de convulsions et 15 cas de réaction ou de choc anaphylactique sur l'ensemble des effets indésirables notifiés. ■